

# Les formalités d'urbanisme

## pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : MARS 2017 Fiche 8.2

## J'envisage de réaliser des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, fenêtre de toit ou cheminée

### Quelles sont les formalités ?

#### 1 - Identité du déclarant

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les constructions en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du 2<sup>ème</sup>, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs».

Vous êtes un particulier    Madame     Monsieur

Nom : PARTHENAY    Prénom : Xavier

Date et lieu de naissance

Date : 01/07/2015    Commune : PARTHENAY  
Département : 079    Pays : FRANCE

Vous êtes une personne morale

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_  
N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI,...) : \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale : Madame     Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### 2 - Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro 7    Voie : rue Béranger

Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PARTHENAY

Code postal : 79200 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : 0241491913    indiquez l'indicatif pour le pays étranger : \_\_\_\_\_

Si le déclarant habite à l'étranger : Pays : \_\_\_\_\_ Division territoriale : \_\_\_\_\_

P. 1/7

#### Références cadastrales : fiche complémentaire

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : A K Numéro : 0104

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 220

Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : A K Numéro : 0105

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 427

P. 2/7

#### 3 - Le terrain

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

• Références cadastrales<sup>1</sup> : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3)  
Préfixe : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_ Numéro : \_\_\_\_\_

Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : \_\_\_\_\_

• Adresse du terrain

Numéro : 7 - 13    Voie : Rue Béranger  
Lieu-dit : \_\_\_\_\_ Localité : PARTHENAY  
Code postal : 79200 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette donnée, qui est facultative, peut toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

#### 4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction  
Type d'annexe créée :  Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin  
Autre (précisez) : \_\_\_\_\_

Travaux sur une construction existante  
 Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires  
Autre (précisez) : Installation de panneaux solaires et d'une fenêtre de toit

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :  
Fenêtre de toit de couleur brune et de taille 55x78.  
Panneaux solaires pour chauffe-bain, intégrés dans la couverture.

Votre projet concerne :  votre résidence principale     votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

• la surface de plancher existante : \_\_\_\_\_ • la surface de plancher créée : 0

• la surface de plancher supprimée : 0

P. 3/7

### Dépôt de la demande

Avant la réalisation des travaux, je dois déposer à la **Mairie** de la commune concernée par le projet, un dossier de demande de **Déclaration préalable de travaux (DP)**, **en trois exemplaires**, complets et constitués des pièces suivantes :

- **CERFA** n°13703 renseigné, daté et signé (*disponible sur le site : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)*)

- **Déclaration** des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable : renseignée, datées et signée

P. 6/7

#### 1 - Renseignements concernant les constructions ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable (1) totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

Surface taxable créée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

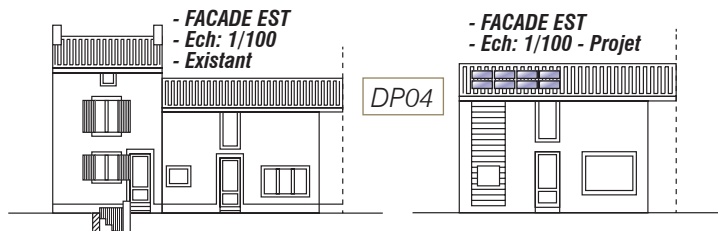
- **DP01** : Plan de situation qui peut être réalisé à partir d'un extrait du plan de cadastre : échelle 1/2000 en zone urbaine ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)), et l'échelle 1/20 000 en zone rurale ([www.géoportail.gouv.fr](http://www.géoportail.gouv.fr))



# Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, panneaux solaires, fenêtre de toit ou cheminée

- **DP04** : Plans des façades et des toitures, avant et après travaux, permettant d'apprécier l'aspect extérieur de la construction. A l'échelle et cotés dans les trois dimensions (*hauteur, largeur, longueur*). Ils doivent faire apparaître la composition d'ensemble de chaque façade, la répartition des matériaux et leurs aspects, les éléments de décors
- **DP05** : Une représentation de l'aspect extérieur de la construction permettant de l'apprécier, une fois les modifications envisagées réalisées (*photomontage, croquis...*)



DP07



- **DP07** : Photographies de l'environnement proche pour connaître l'aspect actuel du bâtiment (toutes les façades concernées), *en couleurs*
- **DP08** : Une photographie minimum de l'environnement lointain, depuis la voie publique faisant apparaître la construction concernée et les constructions avoisinantes (ou le paysage en zone rurale), *en couleurs*
- **DP 11** : Une notice supplémentaire lorsque le projet se situe dans un périmètre protégé au titre des Monuments historiques, faisant apparaître :

- Les matériaux utilisés : type, couleur, aspect, finition (*tuiles romanes, panneaux photovoltaïques, fenêtre patrimoine...*). Leurs modalités de mise en œuvre et d'exécution (*pose en intégration...*)

- Les travaux de maçonnerie liés au projet (*travaux d'étanchéité...*)

**Précision** : Il est possible de fournir cette notice pour tout projet, en dehors du périmètre Monuments historiques.

DP05



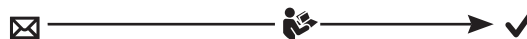
DP08



## Instruction du dossier

Le délai de droit commun pour l'instruction d'une déclaration préalable de travaux est de **1 mois**, il peut être majoré de **1 mois supplémentaire** lorsque le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable.

**Dépôt du dossier**                      **Instruction**                      **Décision**



**1 mois** (+ 1 mois si le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable)

## Décision

Un courrier de la Mairie ou un arrêté administratif vous sera adressé pour vous informer des suites données à votre dossier.

### Liens utiles :

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

[www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)

[www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

[www.cc-parthenay-gatine.fr](http://www.cc-parthenay-gatine.fr)